

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	21

Délibération n°
2026-09-17-04

Date d'affichage : 18/09/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAL D'ARRY (14210)**

Séance du 17 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le onze septembre 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. DESGUÉE Jérémie, maire de la commune de Val d'Arry.

Présents : DESGUÉE Jérémie, MALHERBE Séverine, LEMIÈRE Marc-Antoine, ROBILLARD Séverine, VERRY Carole, ZEMAN Soussanna, JEANNE Nadège, AVRILLON Jérôme, MORELLE Amélie, VANDENBERGHE François, JOUENNE Charlène, LE BOUETTÉ Frédéric, LEFAUCCONNIER Colette, LE MASLE Yohann, DUJARDIN Sophie, PERIER Karine, TOURNAILLE Sacha, HERVIEU Jacques

Absents excusés : RENAUT Patrice (donne pouvoir à Karine Perier), JAN Anthony (donne pouvoir à Séverine ROBILLARD), GODET Emmanuelle (donne pouvoir à Soussanna ZEMAN)

Absents : BISSON François, GUERARD Fabien

Présents : 18 **Pouvoirs** : 3 **Votants** : 21

La séance a été ouverte à 19h00.

Mme Nadège JEANNE a été désignée secrétaire de séance.

Considérant que le Conseil municipal a respecté le débat contradictoire lors de la séance et sur tous les sujets mis à l'ordre du jour ;

REPRESENTANT INGÉ-EAU CALVADOS
Délibération 2026-09-17-04

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-33 relatif à la désignation des représentants de la commune au sein des organismes extérieurs ;

Vu l'article L. 5511-1 du Code général des collectivités territoriales relatif aux agences départementales ;

Vu les statuts d'Ingé'Eau Calvados, agence technique départementale du Calvados ;

Considérant que l'adhésion de la commune est portée par Pré-Bocage Intercom.

Considérant qu'il convient de désigner le ou les représentants de la commune auprès d'Ingé'Eau Calvados, conformément aux statuts de l'agence ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de procéder à cette désignation ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DESIGNE** Frédéric LE BOUËTTÉ en qualité de représentant de la commune de Val d'Arry auprès d'Ingé'Eau Calvados.

Certifié exécutoire le
18/09/2026,
Le Maire, DESGUEZ Jérémie



Pour copie conforme au registre,
Le Maire, DESGUEZ Jérémie

